

La plaisance autorisée dès le 11 mai



Depuis jeudi et jusqu'à samedi, les plaisanciers des façades Atlantique et de la Manche sont autorisés, à titre dérogatoire, à réaliser « les actes préparatoires » (pose des corps-morts, sortie d'hivernage des bateaux) sur leurs bateaux. Mais les sorties en mer demeurent interdites. Photo Jonathan Konitz

D.D.

● À la suite des annonces du plan de déconfinement du 11 mai, la préfecture maritime de l'Atlantique a diffusé un communiqué validant la reprise des activités de plaisance à compter de cette date. « À partir du lundi 11 mai 2020, dans le respect des dispositions gouvernementales en vigueur, la pratique des activités nautiques en mer est de nouveau possible sur la façade atlantique », indique la préfecture maritime. Mais « avant de prendre la mer, après plusieurs semaines d'inactivité », le préfet demande à chaque usager de s'assurer, au préalable, « de sa bonne forme physique, de la maîtrise des règles de navigation et du bon état général de son matériel ». « Je tiens à souligner le comportement civique remarquable de l'immense majorité des pratiquants d'activités nautiques sur la façade atlantique qui ont différé leur sortie en mer pendant la période de confinement, afin de se protéger et de ne pas exposer davantage les personnels de secours et de santé », écrit-il plus loin. Le vice-amiral ajoute que, dans les ports comme en mer, les gestes barrières et la distanciation sociale restent de mise.

Dans l'attente des arrêtés municipaux

Didier Le Gac, député du Finistère, a salué la décision du gouvernement et l'annonce du préfet maritime : « Tous les plaisanciers pourront ainsi reprendre la mer. La réouverture du littoral pour tous est une bonne nouvelle pour nos concitoyens qui ont fait preuve de beaucoup de civisme (...) mais également pour les activités économiques associées ».

Reste à connaître la date à laquelle le décret ministériel sera pris concernant l'accès aux plages (et les activités sportives individuelles de type planche à voile, kite, etc.), et les modalités d'application dans chaque département. « Avec Dominique Cap, président de l'Association des maires du Finistère, nous demandons que tout le littoral soit ouvert et non fermé, par défaut, poursuit Didier Le Gac. Nous craignons que la multitude de demandes d'ouverture qui vont arriver en préfecture encombre les services. Si c'est le cas, on y sera encore en septembre. Il serait préférable de demander aux maires qui sont contre, de se manifester ».

En tout état de cause, personne ne pourra accéder au littoral avant que soient pris les arrêtés municipaux.

Les maires bretons récupèrent leurs plages

Parmi les mesures précisées jeudi par le gouvernement, celle concernant l'accès aux plages était très attendue en Bretagne. « Le pack breton a gagné », a déclaré Ronan Loas, le maire de Ploemeur (56). L'État a accepté de permettre la réouverture du littoral dans les communes qui le demanderont.

Didier Déniel

● Groupes sur les réseaux sociaux, slogans partagés, questions à l'assemblée, courriers envoyés par dizaines... La pression exercée depuis plusieurs jours par un « pack breton » composé d'élus, de personnalités et de simples citoyens a payé. Le gouvernement a modifié sa position sur l'interdiction totale de l'accès au littoral à partir du 11 mai. « La règle générale, c'est la fermeture », a dit Christophe Castaner mais il sera possible d'avoir accès à ces sites « à la demande des maires sur autorisation du préfet » de chaque secteur concerné, a-t-il ajouté. Le ministre de l'Intérieur a bien laissé entendre que ce changement de cap opéré dans la stratégie de déconfinement était dû aux « nombreuses questions » remontées ces derniers jours aux oreilles du gouvernement.

Alors forcément, du côté des principaux acteurs de la mobilisation, on se félicite. Richard Ferrand, le président de l'Assemblée nationale, y voit « une victoire », heureux de constater que le Premier ministre « a tran-

ché en sa faveur ». Michel Canévet, sénateur du Finistère, dont le groupe a déposé un amendement plage dynamique voté au Sénat mardi, se réjouit « que le gouvernement nous ait entendus ».

« Une grande responsabilité »

Ronan Loas, maire de Ploemeur, préfère saluer l'élan collectif de ce « pack breton » qui a « encore gagné ». « Tous les élus, toutes tendances confondues, ont poussé dans le même sens : maires, députés, sénateurs, sans oublier le président de la région », explique l'édile de la commune morbihannaise aux 12 km de plage. Mais qu'ont-ils gagné, au juste ? Les plages ne seront pas automatiquement ouvertes. Et certainement pas à la bronzzette.

Ce n'est d'ailleurs pas ce qu'ils souhaitent. Ce qu'ils voulaient, c'était le droit de décider. « C'est une bonne nouvelle mais aussi, pour chacun d'entre-nous, une grande responsabilité », explique d'ailleurs le président du conseil régional Loïc Chesnais-Girard. « À présent il faudra présenter au préfet des choses

cohérentes », abonde un Ronan Loas confiant, qui n'envisage pas de réserver des secteurs du littoral à telle ou telle pratique. « Je ne vois pas les choses comme ça. Il y a des zones bien définies, où l'on trouve les conditions idéales pour pratiquer le surf, le paddle ou le kite-surf ou la randonnée. Et puis, un surfeur a peu de chance de croiser une personne qui pratique le long-côte. Je fais confiance aux usagers qui vont se réapproprier les plages. S'ils ne font pas preuve de civisme on reviendra sur nos décisions ».

Loïc Mahé, maire de Pleubian (22), « attend de voir comment tout cela va s'organiser ». Il souhaite « l'ouverture des 15 km de côtes » de sa commune mais reconnaît que « la concertation n'est pas toujours très aisée avec les services de l'État qui nous imposent souvent beaucoup de choses ». « Jusqu'où pourrions-nous aller ? s'interroge-t-il, on ne le sait pas encore ».

Roger Le Goff, maire de Fouesnant, l'une des stations balnéaires les plus réputées du Finistère, a déjà un plan, raisonnable, en tête. « Pour ma com-



« Tous les élus, toutes tendances confondues, ont poussé dans le même sens : maire, députés, sénateurs, sans oublier le président de la région. »

RONAN LOAS, MAIRE DE PLOEMEUR

munie, je n'envisage pas une ouverture des plages avant le week-end de l'Ascension, du 21 au 25 mai. Par contre, les dunes communales seront ouvertes à la promenade de Beg-Meil à Moustierlin, ainsi que les principaux sentiers de randonnée, qui sont en retrait de la plage ».

« Les serviettes et les parasols attendront »

Tous les maires que nous avons pu contacter à l'issue de la présentation du plan de déconfinement ont une idée assez précise de ce qu'ils souhaitent mettre en place. Souvent diffé-